



Arles, jeudi 29 décembre 2022

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2022/07028

Modifiant l'avis n° FR/2022/07009

Modifié par l'avis n° FR/2022/07502

Pris en application :

Décret n° 2012-1556 du 28 décembre 2012

Obstacles à la navigation**Enlèvement d'épave immergé à la croisée du Lez****Une obligation de serrer la rive droite (Agents VNF en opération d'enlèvement d'épave) (tous les usagers - dans les deux sens)**

- **à partir du 22/11/2022 à 14:00 au 25/11/2022 à 16:00 - avec pour périodicité : Permanent**
 - o **Canal du Rhône à Sète**
entre les pk 46,600 (Croisée du Lez) et pk 47.000 (Croisée du Lez) - Dans le chenal

Appel à la vigilance (Agents VNF en opération de retrait d'épave) (tous les usagers - dans les deux sens)

- **à partir du 18/11/2022 à 08:00 - avec pour périodicité : Permanent**
 - o **Canal du Rhône à Sète**
entre les pk 46,600 (Croisée du Lez) et pk 47.000 (Croisée du Lez) - Toute la largeur de la voie

Commentaire :

Il est signalé aux usagers des opérations de retrait d'épave et d'enlèvement de Tocs suite à la crue du Lez :

- une épave de bateau, située entre le Lez et le pont de la piste cyclable, dans le chenal

Longueur 7.5 m

Coordonnées géographiques : 3.91839825 E 43.53443613 N

- 2 haut fonds dans les limites du chenal, de part et autre du Lez, à la profondeur de 2.2 m

Service(s) à contacter :

UTI Canal du Rhône à Sète, 1, quai de la gare maritime, 13200 ARLES

Tél : 04 90 96 00 85 - Fax : 04 90 96 91 36

Date limite d'affichage :

Prochain avis.

UTI Canal du Rhône à Sète

1, quai de la gare maritime

13200 ARLES

Tél : 04 90 96 00 85 - Fax : 04 90 96 91 36

Par délégation

Signé

Lucie ILHE